

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 92 du 13 Février 2017

Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

13 février 2017

Arrêtés

Arrêté n° AP 2017-01 portant abrogation de l'arrêté AP 2016-03

Arrêté n° AP 2017 – 02 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : E PERRIN POLYTECH

Arrêté n° AP 2017 – 03 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : C VITON IUT

Arrêté n° AP 2017 – 04 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : C BROCHIER ARMANET

Arrêté n° AP 2017 – 05 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : C FELIX

Arrêté n° AP 2017 – 06 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : I VINKOVIC

Arrêté n° AP 2017 – 07 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : I ELEUCHE SCD

Arrêté n° AP 2017 – 08 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : JC PLENET

Arrêté n° AP 2017 – 09 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : N COTTE PATTAT

Arrêté n° AP 2017 – 10 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : A CHVETZOFF

Arrêté n° AP 2017 – 11 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : M PIERRE SHS

Arrêté n° AP 2017 – 12 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : H DELEPINE

Arrêté n° AP 2017 – 13 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : O PIVA

Arrêté n° AP 2017 – 14 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : X JAURAND

Arrêté n° AP 2017 – 15 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : JF HALOUZE

Arrêté n° AP 2017 – 16 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : G CHANFRAY

Arrêté n° AP 2017 – 17 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : N LEBOISNE

Arrêté n° AP 2017 – 18 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : C PAQUIRY

Arrêté n° AP 2017 – 19 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : F BOYER

Arrêté n° AP 2017 – 20 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : K M'BAREK

Arrêté n° AP 2017 – 21 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : M BALDI

Arrêté n° AP 2017 – 22 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : D BOURGEOIS

Arrêté n° AP 2017 – 23 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : P DUGOURD

Arrêté n° AP 2017 – 24 portant désignation d'un responsable de l'évacuation et de l'incendie dans les bâtiments UCBL : N THENOZ



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

ARRETE AP 2017-01 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation de responsables de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

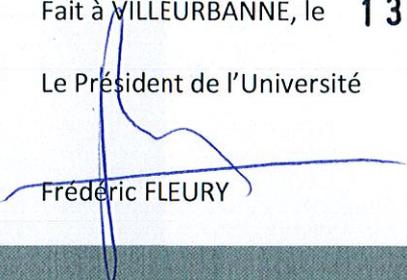
ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté AP 2016/03 du 30 juin 2016 est abrogé.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université


Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIÈGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-02 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Emmanuel PERRIN, directeur de Polytech, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : ISTIL

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-03 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Christophe VITON, directeur de l'IUT, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA EST : B1 Administration GEA, B10 Amphithéâtre 1, B12 Préfabriqué, B16 Génie chimique, B2 Informatique, B3 Chimie, B4 1/2 Grand, B5 Biologie, B6 Vitamine, B7-8 Génie civil, B9 Amphithéâtre 2

**IUT - RUE DE FRANCE : Ancienne Caserne - bâtiment F, IUT B Amphi, IUT B Bât. A, IUT B Bât. B, IUT B Bibliothèque, IUT B GIM (bâtiment D), IUT B Gymnase, IUT B Restaurant
IUT – BOURG-EN-BRESSE : IUT 01 : Génie thermique / Info Principal, Extension**

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,

- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-04 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Céline BROCHIER ARMANET, Vice-présidente déléguée à la formation initiale, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Thémis, 700-Amphis 1er cycle, 700-Mendel déambulatoire, 700-Patio 1er cycle, Amphi Marie Curie

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégataire(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85,42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-05 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Caroline FELIX, directrice du département de Chimie-Biochimie, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :
DOUA OUEST : Chevreul, Grignard

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-06 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Ivana VINKOVIC, professeur des universités, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : 700-Oméga

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégataire(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

ARRETE AP 2017-07 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Isabelle ELEUCHE, directrice du SCD, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : BU SCIENCES

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-08 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Claude PLENET, directeur du département de Physique, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Lippmann

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-09 du 13 FEV, 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Nicole COTTE-PATTAT, DR, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Lwoff

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-10 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Alexis CHVETZOFF, directeur du SIUAPS, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Gymnase Sciences, Gymnase Sapin A B C, Club des sports, Gymnase B Insa

DOUA CENTRE : Gymnase Colette BESSON + Vestiaire, Piscine,

LEON JOUHAUX : Gymnase Jouhaux

LA BUIRE : Gymnase Halle 3D

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,

- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 00

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-11 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Murielle PIERRE, directrice du SHS, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Astrée, Maison de l'Université Domitien Debouzie

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégataire(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 00

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-12 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Hervé DELEPINE, ingénieur de recherche, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Raulin, 700-Berthollet

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-13 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Olivier PIVA, PU et directeur ICBMS, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : CPE ABCD Curien

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

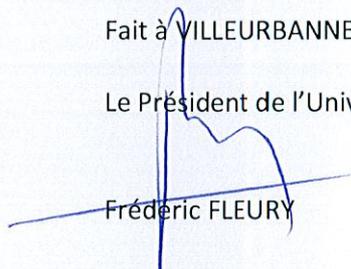
- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z.

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

Site : <http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-14 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Xavier JAURAND, responsable technique au CTμ, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Darwin ABC

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-15 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Jean-François HALOUZE, assistant logistique à l'Observatoire de Lyon, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Darwin D

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-16 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Guy CHANFRAY, professeur des universités, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Dirac

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

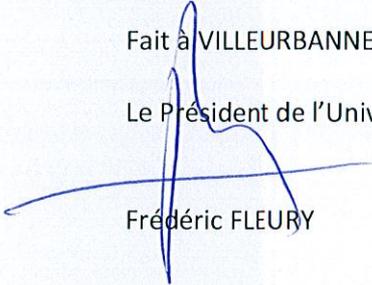
- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

ARRETE AP 2017-17 du 13 FEV. 2017
**relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Nicolas LEBOISNE, directeur de l'ISFA, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

GERLAND : Gerland Enseignement

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

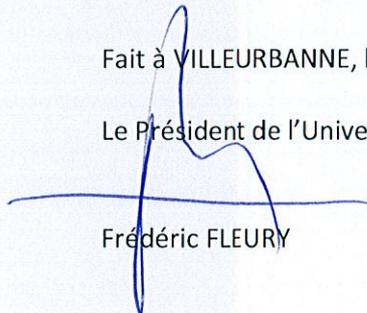
- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017- 18 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Catherine PAQUIRY, responsable administrative à l'ESPE Site de l'Ain, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

ESPE Bourg-en-Bresse : Espé 01 - Annexe, Préfa Atelier, Préfa Classes, Préfa Danse, Préfa Grand, Principal

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégataire(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIÈGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-19 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur François BOYER, responsable administratif à l'ESPE Site de la Loire, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

ESPE Saint-Etienne : Espé 42 - A B C D Gymnase

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le 13 FEV. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-20 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Karim M'BAREK, directeur administratif de l'UFR de médecine et maïeutique de Lyon Sud, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

LYON SUD : LYS Principal, LYS EVE, Administration, Anatomie, Amphis 4 et 5, LYS Amphis 1, LYS Amphi 2, LYS Amphi3-AMEUSO, LYS Amphi Boiron,

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-21 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Murielle BALDI, DGSA Santé, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

ROCKEFELLER : ROCKEFELLER Principal, J.F.CIER, Médiathèque Paul ZECH, Pavillon Nétien, ROCKEFELLER Gymnase

LA BUIRE : Buire A, Buire B

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,

- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :
 - Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
 - Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le 13 FEV. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-22 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Denis BOURGEOIS, directeur d'odontologie, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

LA BUIRE : Odontologie

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le 13 FEV. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-^B du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Philippe DUGOURD, directeur de l'ILM, est désigné Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Brillouin, Kastler

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

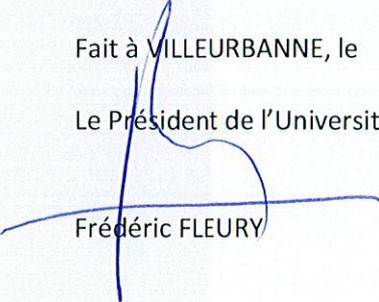
- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le **13 FEV. 2017**

Le Président de l'Université


Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 00

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Affaire suivie par :
Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 43 26 84
Fax : 04 72 43 14 25
Mél. : affaires_juridiques@univ-lyon1.fr

**ARRETE AP 2017-24 du 13 FEV. 2017
relatif à la désignation d'un responsable de l'évacuation
et de la sécurité dans les bâtiments
relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public, et plus particulièrement ses articles MS 52 et PE 27 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Arrête

Article 1^{er} : Madame Nadine THENOZ, directrice administrative et financière de FOCAL, est désignée Responsable Sécurité / Evacuation des sites et ERP suivants :

DOUA OUEST : Condorcet

Article 2 : Les missions du Responsables Sécurité / Evacuation de bâtiments sont les suivantes :

- Il est présent ou officiellement représenté sur le site pendant les heures d'ouverture normales ou à l'occasion de manifestations exceptionnelles,
- Il fait cesser toute activité présentant un danger grave et imminent d'incendie, d'explosion ou d'accident chimique,
- Il organise l'évacuation des bâtiments et notamment :

- Il désigne des personnels chargés de l'évacuation pour les bâtiments dont ils ont la responsabilité. Ils s'assurent de leurs compétences par la formation et de leurs remplacements en cas de mutations,
- Il organise des exercices annuels d'évacuation (2 à 3 par an suivant les bâtiments),

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement du/des délégué(s).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à VILLEURBANNE, le 13 FEV. 2017

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CREER
PARTAGER